



# PARCOURS DE FORMATION DU CERTIFICAT NATIONAL D'INTERVENTION EN AUTISME 1<sup>er</sup> DEGRE

## 100 % distanciel



- 20 JOURS de formation théorique et 20 jours de stage
- 140h de cours et 140h de stage
- 1 jour (7h) par semaine sur 7 mois pour les cours et 2 sessions de 2 semaines pour le stage
- Amplitude de la formation : 10 mois

### OBJECTIF PROFESSIONNEL

- Intervenir auprès de personnes autistes conformément aux dernières connaissances scientifiques et techniques recommandées par la HAS.

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Participer à l'évaluation du fonctionnement de la personne TSA avec des outils standardisés ;
- Identifier avec précision ses particularités sensorielles, exécutives et cognitives ;
- Aménager l'environnement et adapter l'intervention en fonction ;
- Généraliser des stratégies de communication expressive et réceptive opérantes ;
- Développer ses capacités d'ajustement social aux différents lieux et âges de vie ;
- Faciliter sa scolarisation et l'apprentissage de compétences professionnelles ;
- Enseigner des habiletés fonctionnelles en appliquant les techniques comportementales ;
- Evaluer, prévenir et gérer de façon éthique les comportements-problèmes ;
- Collaborer à une veille continue au plan somatique et accompagner l'accès aux soins ;
- Elaborer et mettre en œuvre un projet personnalisé qui vise des objectifs spécifiques et mesurables, priorisant l'autonomie et la participation sociale ;
- Transférer les savoir-faire aux familles et aux acteurs du droit commun.



### PUBLIC

Professionnels intervenant auprès de personnes TSA ou souhaitant intervenir auprès de personnes TSA, Aidants ou Pair-Aidants.

### CONTENU

Conformément à l'arrêté du 17 août 2020

- Bloc 1 : Compréhension et évaluation.
- Bloc 2 : Communication et socialisation.
- Bloc 3 : Accès aux droits fondamentaux et participation sociale des personnes.
- Bloc 4 : Mobilisation des approches développementales et comportementales.
- Bloc 5 : Prévention et gestion des comportements problèmes.
- Bloc 6 : Projet personnalisé : élaboration et mise en œuvre.

### TARIF

2 500 € NET de taxe.

Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.

### CONDITIONS D'ACCES

Sur dossier d'inscription.

### PREREQUIS

Détention d'un diplôme de niveau inférieur ou égal au niveau Bac.



## MODALITES PEDAGOGIQUES

- **134h30** de distanciel synchrone, **5h30** de distanciel asynchrone
- Stage de 20 jours, soit **140h**
- Trois classes virtuelles d'accompagnement de 2h30 avec un formateur référent, soit **7h30** d'accompagnement méthodologique



## PROFIL DU FORMATEUR

Professionnels intervenant auprès de personnes avec TSA (éducateurs spécialisés, enseignants, psychologues, experts, chef de service...). Aidants, personnes autistes.

## MODALITE D'ÉVALUATION

**Tout au long de la formation** : Une évaluation formative (par flash cards) est proposée en continue et un quizz est à renseigner après chaque module.

**En fin de formation** : Une évaluation finale donnant lieu à délivrance du Certificat National d'Intervention en Autisme après réussite aux **deux épreuves terminales** :

- **Un écrit** composé de deux parties :
  - Un rapport de stage comprenant notamment la présentation de la structure et du projet mené par le stagiaire ;
  - Une étude de situation d'accompagnement d'une personne en situation de TSA, mise en œuvre au cours du stage ;
- **Un oral** de 30 minutes qui s'appuie sur l'écrit présenté par le candidat.

## MOYENS PEDAGOGIQUES FAVORISANT L'IMPLICATION DES STAGIAIRES

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des contenus théoriques (PPT) et des temps d'échanges. Chaque demi-journée comprend au moins un exercice (de 30mn), réalisé sous supervision pédagogique, ce qui permet au formateur d'accompagner individuellement et de répondre aux questions de chaque stagiaire.

*Sur le plan des moyens techniques, le formateur utilise le logiciel BigBlueButton (libre de droit). La classe virtuelle ouvre 30 mn avant le début de session. En cas de difficulté, le service technique de FORMAVISION contacte le stagiaire par téléphone et l'assiste jusqu'à la connexion.*

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), FORMAVISION s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...). Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

## INDICATEUR DE RESULTATS

**Nombre de stagiaires 2021-22 : 60.**

**Taux de satisfaction** : résultats prochainement disponibles

**Taux de certificats délivrés** : résultats prochainement disponibles

## CONTACTS

**Contact administratif** : [cnia@forma-vision.com](mailto:cnia@forma-vision.com)

**Contact pédagogique** : [cnia@forma-vision.com](mailto:cnia@forma-vision.com)

**Contact handicap** : [secretariat@forma-vision.com](mailto:secretariat@forma-vision.com)

**Téléphone** : 09 53 94 35 52.

## LIEN VERS LE QUESTIONNAIRE DE PRE-INSCRIPTION :

<https://forms.office.com/r/kCBhMmc6Cp>

# PROGRAMME DE FORMATION

---

## Bloc 1 : Compréhension et évaluation (31h30)

**Module 1 (14h):** De la description de l'autisme à l'évaluation.

**Module 2 (3h30):** Traits distinctifs et saillants du fonctionnement autistique.

**Module 3 (14h):** Particularités sensorielles des personnes autistes : Évaluation et Adaptations.

## Bloc 2 : Communication et socialisation (30h)

**Module 1 (1h):** Développement de la communication et TSA.

**Module 2 (14h):** Mise en place d'une communication fonctionnelle.

**Module 3 (1h):** Développement des habiletés socio-émotionnelles et TSA.

**Module 4 (14h):** Acquisition et Ajustement des compétences sociales et émotionnelles chez les personnes autistes.

## Bloc 3 - Accès aux droits fondamentaux et participation sociale (19h)

**Module 1 (3h30):** La scolarisation.

**Module 2 (6h):** Le monde du travail.

**Module 3 (3h30):** Une vie citoyenne.

**Module 4 (6h):** La vie affective et la sexualité.

## Bloc 4 - Mobilisation des approches développementales et comportementales (29h)

**Module 1 (7h):** Mise en œuvre du programme TEACCH.

**Module 2 (21h et Asynchrone-1h):** Mise en œuvre de l'ABA.

## Bloc 5 - Prévention et gestion des situations complexes (21h)

**Module 1 (14h):** Évaluation et Gestion des comportements problèmes.

**Module 2 (7h):** Évaluation et prise en charge des comorbidités somatiques et de la douleur.

## Bloc 6 - Projet personnalisé : élaboration et coordination (9h30)

**Module 1 (3h30):** Élaboration et Mise en œuvre du Projet Personnalisé.

**Module 2 (3h30):** Collaboration avec les familles et Guidance Parentale.

**Module 3 (2h30):** Intervenir auprès des personnes TSA : un processus dynamique.

Les professionnels du 1<sup>er</sup> degré suivront le parcours de formation avec les professionnels du 2<sup>nd</sup> degré qui complèteront leur formation de modules supplémentaires.

## Stage recommandé en une seule période (140h + 7h30)

Une ou plusieurs périodes de stage au total de 20 jours (140h) au cours desquelles, le stagiaire devra réaliser des tâches pré définies qui feront l'objet du rapport écrit noté dans le cadre des épreuves menant au CNIA.

Le stagiaire devra suivre trois classes virtuelles de 2h30 animées par un formateur référent et portant sur la mise en œuvre du stage et sur la préparation des épreuves menant au CNIA.

**Programme conforme à l'arrêté du 17 aout 2020 relatif aux référentiels de compétence, de formation et d'évaluation des certificats nationaux d'intervention en autisme de premier degré et de second degré <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042241375>**



# PARCOURS DE FORMATION DU CERTIFICAT NATIONAL D'INTERVENTION EN AUTISME 2nd DEGRE

## 100% distanciel



- 25 jours de formation théorique et 20 jours de stage
- 175h de cours et 140h de stage
- 1 jour (7h) par semaine sur 8 mois pour les cours et 2 sessions de 2 semaines pour le stage
- Amplitude de la formation : 10 mois.

### OBJECTIF PROFESSIONNEL

- Coordonner les interventions auprès de personnes autistes conformément aux dernières connaissances scientifiques et techniques recommandées par la HAS.

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Evaluer le fonctionnement de la personne TSA avec des outils standardisés ;
- Identifier avec précision ses particularités sensorielles, exécutives et cognitives ;
- Aménager l'environnement et adapter l'intervention en fonction ;
- Généraliser des stratégies de communication expressive et réceptive opérantes ;
- Développer ses capacités d'ajustement social dans les différents lieux et âges de vie ;
- Faciliter sa scolarisation et l'apprentissage de compétences professionnelles ;
- Enseigner des habiletés fonctionnelles en appliquant les techniques comportementales ;
- Evaluer, prévenir et gérer de façon éthique les comportements-problèmes ;
- Collaborer à une veille continue au plan somatique et accompagner l'accès aux soins ;
- Elaborer et mettre en œuvre un projet personnalisé qui vise des objectifs spécifiques et mesurables, priorisant l'autonomie et la participation sociale ;
- Transférer les savoir-faire aux familles (guidance parentale) ou aux acteurs du droit commun.
- Coordonner les actions et les acteurs de ce projet personnalisé de façon cohérente ;
- Fournir un étayage technique aux collègues en supervisant leurs pratiques.



### PUBLIC

Professionnels intervenant auprès de personnes TSA ou souhaitant intervenir auprès de personnes TSA, Aidants ou Pair-Aidants,

Titulaires d'un diplôme Bac plus 2 et supérieur.

### CONTENU

Conformément à l'arrêté du 17 août 2020

- Bloc 1 : Compréhension et évaluation.
- Bloc 2 : Communication et socialisation.
- Bloc 3 : Accès aux droits fondamentaux et participation sociale des personnes.
- Bloc 4 : Mobilisation des approches développementales et comportementales.
- Bloc 5 : Prévention et gestion des comportements problèmes.
- Bloc 6 : Projet personnalisé : élaboration et coordination des actions & des acteurs.

### TARIF

3 100 € NET de taxe.

Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.

### CONDITIONS D'ACCES

Sur dossier d'inscription.

### PREREQUIS

Détention d'un diplôme de niveau supérieur ou égal au niveau Bac +2.



## MODALITES PEDAGOGIQUES

- **169h30** de distanciel synchrone, **5h30** de distanciel asynchrone
- Stages de 20 jours
- Trois classes virtuelles de 2h30 avec un formateur référent
- Soit **7h30** d'accompagnement méthodologique



## PROFIL DU FORMATEUR

Professionnels intervenant auprès de personnes avec TSA (éducateurs spécialisés, enseignants, psychologues, experts, chef de service...). Aidants, personnes autistes.

## MODALITE D'EVALUATION

**Tout au long de la formation** : Une évaluation formative (par flash cards) est proposée en continue et un quizz est à renseigner après chaque module.

**En fin de formation** : Une évaluation finale donnant lieu à délivrance du Certificat National d'Intervention en Autisme après réussite aux **deux épreuves terminales** :

- **Un écrit** composé de deux parties :
  - Un rapport de stage comprenant notamment la présentation de la structure et du projet mené par le stagiaire ;
  - Une étude de situation d'accompagnement d'une personne en situation de TSA, mise en œuvre au cours du stage ;
- **Un oral** de 30 minutes qui s'appuie sur l'écrit présenté par le candidat.

## MOYENS PEDAGOGIQUES FAVORISANT L'IMPLICATION DES STAGIAIRES

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des contenus théoriques (PPT) et des temps d'échanges. Chaque demi-journée comprend au moins un exercice (de 30mn), réalisé sous supervision pédagogique, ce qui permet au formateur d'accompagner individuellement et de répondre aux questions de chaque stagiaire.

*Sur le plan des moyens techniques, le formateur utilise le logiciel BigBlueButton (libre de droit). La classe virtuelle ouvre 30 mn avant le début de session. En cas de difficulté, le service technique de FORMAVISION contacte le stagiaire par téléphone et l'assiste jusqu'à la connexion.*

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), FORMAVISION s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...). Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

## INDICATEUR DE RESULTATS

**Nombre de stagiaires 2021-22 : 60.**

**Taux de satisfaction** : résultats prochainement disponibles

**Taux de certificats délivrés** : résultats prochainement disponibles

## CONTACTS

**Contact administratif** : [cnia@forma-vision.com](mailto:cnia@forma-vision.com)

**Contact pédagogique** : [cnia@forma-vision.com](mailto:cnia@forma-vision.com)

**Contact handicap** : [secretariat@forma-vision.com](mailto:secretariat@forma-vision.com)

**Téléphone** : 09 53 94 35 52.

## LIEN VERS LE QUESTIONNAIRE DE PRE-INSCRIPTION :

<https://forms.office.com/r/kCBhMmc6Cp>

# PROGRAMME DE FORMATION

---

## Bloc 1 : Compréhension et évaluation (45h30)

**Module 1 (14h):** De la description de l'autisme à l'évaluation.

**Module 2 (3h30):** Traits distinctifs et saillants du fonctionnement autistique.

**Module 2bis\* (14h):** Evaluation du fonctionnement - Approfondissement.

**Module 3 (14h):** Particularités sensorielles des personnes autistes : Évaluation et Adaptations.

## Bloc 2 : Communication et socialisation (30h)

**Module 1 (1h):** Développement de la communication et TSA.

**Module 2 (14h):** Mise en place d'une communication fonctionnelle.

**Module 3 (1h):** Développement des habiletés socio-émotionnelles et TSA.

**Module 4 (14h):** Acquisition et Ajustement des compétences sociales et émotionnelles chez les personnes autistes.

## Bloc 3 - Accès aux droits fondamentaux et participation sociale (19h)

**Module 1 (3h30):** La scolarisation.

**Module 2 (6h):** Le monde du travail.

**Module 3 (3h30):** Une vie citoyenne.

**Module 4 (6h):** La vie affective et la sexualité.

## Bloc 4 - Mobilisation des approches développementales et comportementales (36h)

**Module 1 (7h):** Mise en œuvre du programme TEACCH.

**Module 2 (21h et Asynchrone-1h):** Mise en œuvre de l'ABA.

**Module 2 bis\*( 7h):** Évaluation en ABA-Approfondissement.

## Bloc 5 - Prévention et gestion des situations complexes (21h)

**Module 1 (14h):** Évaluation et Gestion des comportements problèmes.

**Module 2 (7h):** Évaluation et prise en charge des comorbidités somatiques et de la douleur.

## Bloc 6 - Projet personnalisé : élaboration et coordination (23h30)

**Module 1 (3h30):** Élaboration et Mise en œuvre du Projet Personnalisé.

**Module 1 bis\*(3h30):** Coordination des acteurs et des actions du Projet.

**Module 2 (3h30):** Collaboration avec les familles et Guidance Parentale.

**Module 2 bis\*(3h30):** Approfondissement sur la Guidance Parentale.

**Module 3\* (7h):** Supervision des équipes

**Module 4 (Présentiel-2h30):** Intervenir auprès des personnes TSA : un processus dynamique.

\*Modules complémentaires pour les professionnels de 2<sup>nd</sup> degré qui suivront les autres cours avec les professionnels du 1<sup>er</sup> degré.

## Stage recommandé en une seule période (140h + 7h30)

Une ou plusieurs périodes de stage au total de 20 jours (140h) au cours desquelles, le stagiaire devra réaliser des tâches pré définies qui feront l'objet du rapport écrit noté dans le cadre des épreuves menant au CNIA.

Le stagiaire devra suivre trois classes virtuelles de 2h30 animées par un formateur référent et portant sur la mise en œuvre du stage et sur la préparation des épreuves menant au CNIA.

**Programme conforme à l'arrêté du 17 août 2020 relatif aux référentiels de compétence, de formation et d'évaluation des certificats nationaux d'intervention en autisme de premier degré et de second degré <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042241375>**